## DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

#### Dossier complet à remettre au plus tard le :

- Mercredi 13 juillet 2022 (Réinscription)
- Lundi 5 septembre 2022 (Inscription)

Dossier complet reçu le : (Cadre réservé à l'administration)

IDENTITÉ				
Élève mine	eur ou majeur			
NOM :	Prénom :			
	Date de naissance : / /			
Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023 :				
Famille ou	élève adulte			
Si plusieurs inscriptions dans la même	famille, ne compléter que pour 1 élève			
Responsable légal 1	Responsable légal 2			
Situation prise en compte pour le calcul de la tarification	Renseignements complémentaires			
et l' <b>envoi des factures</b> Monsieur	☐ Madame ☐ Monsieur			
NOM :	NOM :			
Prénom : Prénom :				
Adresse :	Adresse :			
CP / Ville :	CP / Ville :			
Tel fixe :	Tel fixe :			
Tel portable :	Tel portable :			
Mail:	Mail :			
Le responsable à contacter en priorité pour la scolarité (al Responsable 1 Responsable 2	osences de professeurs, reports de cours) :			
Choix du mode de règlement : (cf. Grille tarifaire en annexe)  Les tarifs sont applicables à l'année. Un échéancier vous sera envoyé au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre.  Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière, même en cas de démission.  Le règlement se fera selon votre choix de règlement :  à réception d'une facture  a réception d'une facture  a par prélèvement mensuel (de novembre à juillet)  Compléter : Contrat et mandat de prélèvement + RIB				
Documents justificatifs à fournir pour le calcul de la tarification :  Pour les Saintais ou habitants des communes conventionnées (liste disponible au secrétariat du Conservatoire) :  Justificatif de domicile de moins de 6 mois  [Attestation de quotient familial] OU [Avis d'impôts 2021 sur les revenus 2020 + attestation de paiement CAF]  Si le montant de votre quotient familial est supérieur à 2 000, seul le justificatif de domicile est nécessaire.  Si vous êtes dans cette situation, merci de cocher cette case :				

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription, la facturation et la gestion du compte des élèves. Les destinataires des données sont les services administratifs et les professeurs du Conservatoire. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du Conservatoire.

## Formation musicale (solfège) obligatoire pour tous les instrumentistes à partir du CE1 Éveil musical (CP) obligatoire pour les élèves n'ayant jamais suivi ce cours

	1 <sup>ère</sup> inscription	Réinscription
Formation musicale (solfège)	□ Formation musicale 1 ère année Récréàclaviers OU Récréàcordes OU Récréàvents □ Formation musicale ado / adultes niveau débutant □ Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange) Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée Partie « Orchestre » du cours Récréà obligatoire Formation Musicale Complémentaire (FMC) obligatoire pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire  Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau sera adressée par mail. Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau.  Pour les élèves de cycle 2 : (cf. Informations FM) □ Cursus diplômant □ Cursus diplômant □ Cursus non diplômant Jour et heure du tronc commun souhaité :	Pour le confort de travail des élèves, la jauge maximum par classe de formation musicale est de 10 à 12 élèves en fonction des cours. La sélection se fera par ordre de retour des dossiers d'inscription complets.  Cycle / Année dans le cycle :
	1 <sup>ère</sup> inscription	Réinscription
ale	Vous pouvez faire jusqu'à trois choix d'instrument	☐ Cursus diplômant
on vocale	(par ordre de préférence) : 1 <sup>er</sup> choix :	☐ Formation continuée (après validation du C2.2 de FM)
	2 <sup>ème</sup> choix :	Instrument pratiqué 1 :
ente	3 <sup>ème</sup> choix :	Instrument pratiqué 2 :
Instrum	Avez-vous déjà pratiqué l'un de ces instruments ? Si oui, le(s)quel(s) ?	
Formation instrumentale	Une convocation pour les tests d'orientation vous sera adressée par mail.	
FOL	Attention, l'inscription dans une discipline n'est définitive qu'après les résultats des tests et selon la disponibilité des places dans la spécialité.	

<b>Pratiques collectives</b>	Pr	ati	ques	coll	ectiv	ves
------------------------------	----	-----	------	------	-------	-----

•	ou demande de dispense (à ior	ioindre au dossier) validée par Ensembles de guitares Atelier de piano collectif Atelier lyrique	le Conseil Pédagogique.
Autres ensembles (consid	· · · ·	ctive complémentaire pour les é unes, du CE1 à la Terminale)	elèves en cycle 2) :  Atelier Musiques Actuelles
PRATIQUES COLLECT	IVES MUSICALES SEULE	S (inscription et réinscripti	ion)
· · ·	ior		eurs après validation du niveau
ÉVEIL MUSICAL (de la	Petite Section au CE1)		
☐ Petite section  Jour et heure du cours so	☐ Moyenne section puhaité (cf. Emploi du temps	☐ Grande section en annexe):	□ СР
☐ Parcours découverte (	CP-CE1)		
DANSE (à partir de la	Moyenne Section)		
En effet, malgré la loi n°203 régie par la loi du 10 juillet avant le début de chaque	16-41 du 26 janvier 2016 de m t 1989, inscrite au livre III du c période d'enseignement que nement qui leur est dispensé. C	ode de l'éducation qui stipule qu	santé, la pratique de la danse reste e « les exploitants doivent s'assurer icat médical attestant l'absence de
☐ Éveil (MS et GS)	Jour et heure du cours sou	ıhaité ( <i>cf. Emploi du temps en a</i>	nnexe):
☐ Initiation 1 (CP)	☐ Initiation 2 (CE1)		
		e classique / jazz r du CE2 – 8 ans *)	
Cycle / Année dans le cyc	le :		
Cursus diplômar	nt (la pratique simultanée de	e la danse classique et de la dan	se jazz est <b>obligatoire</b> )
Cursus non dip cf. contenus des co		inée de la danse classique et d	de la danse jazz est <b>obligatoire</b> )
☐ Hors cursus clas	sique <b>– à partir du cycle 2</b> ; d	cf. contenus des cours en annex	e
Hors cursus jazz	– à partir du cycle 2 ; cf. cor	ntenus des cours en annexe	

<sup>\*</sup> Selon le Schéma d'orientation pédagogique Danse du Ministère de la Culture (2004), les âges précisés s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

NOM et prénom de l'élève :				
FICHE SANITAIRE – à compléter par TOUS les élèves	ves y compris les adultes			
Si oui, joindre une ordonnance emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'emballage d'origine avec la notice au notice	<u>lents</u> correspondants (boîtes de médicaments, dans leur enfant)			
	si automédication le signaler) :			
Autres remarques à prendre en compte (troubles DYS : tro	ubles cognitifs spécifiques, ou autres) :			
Personnes à prévenir en cas d'urgence :  Nom :  Nom :  Coordonnées du médecin traitant :  Nom :	Tél :			
Autorisation de soins :  J'autorise le responsable du Conservatoire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.	Signature :			
AUTORISATIONS				
J'autorise  la Ville de Saintes à procéder à l'enregistrement photographique et/ou audiovisuel des prestations effectuées du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 15 juillet 2023 dans le cadre des concerts, spectacles, auditions, répétitions, cours ou examens organisés par le Conservatoire et à procéder à la diffusion et à l'exploitation des enregistrements en tout ou partie dans le cadre de la promotion du Conservatoire ou du projet pédagogique.	Je soussigné(e)			
☐ J'accepte que mon adresse mail (Responsable légal 1) soit communiquée à l'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) et aux représentants des parents d'élèves afin qu'ils puissent me contacter dans le cadre de leurs missions au sein du Conservatoire.				
Nous vous rappelons qu'en faisant cette inscription, l'élève				
<ul> <li>Déclare avoir pris connaissance du cursus général or</li> <li>S'engagent à suivre l'ensemble du/des cursus chois</li> <li>S'engagent à respecter les modalités pédagogiques</li> </ul>	des études et des modalités d'inscription au Conservatoire si(s) s et les bonnes pratiques exposées en annexe nnelles et en accepte les termes. En remplissant ce dossier			

## RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL

## Relatif au paiement des activités et prestations des services communaux proposées aux usagers des services

Entre : M. / Mme (nom et prénom)
Père/mère/tuteur de <i>(nom et prénom du ou des élèves)</i> :
Demeurant (adresse) :

Et la Commune de SAINTES, représentée par son Maire agissant en vertu de la délibération n°2019-65 du 6 juin 2019, instituant la possibilité de paiement par prélèvement automatique pour le paiement des activités et prestations des services communaux proposées aux usagers des services.

Il est convenu ce qui suit :

#### 1— Dispositions générales

Les redevables concernés par les activités peuvent régler leur facture :

- en numéraire, à la Trésorerie de SAINTES et Banlieue Municipale,
- par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse indiquée sur la facture,
- par prélèvement automatique mensuel dont les modalités suivent :
- a) Activités/Prestations concernées : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE (CMD)

#### b) Adhésion

pour l'année scolaire 2022 / 2023, vous devez retourner votre demande avant le 5 septembre 2022

#### c) Tarification

L'usager bénéficie de la garantie des tarifs de base qui ont été votés par le Conseil Municipal, et selon les modalités définies par délibérations et/ou règlements intérieurs.

#### 2 — Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique mensuel recevra un échéancier des prélèvements courant octobre ; les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois (de novembre à juillet).

#### 3 — Montant du prélèvement

Chaque prélèvement varie en fonction de la facture du mois écoulé.

#### 4 — Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES.

Il conviendra de le remplir et le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la Mairie de SAINTES : Square André-Maudet - Boîte Postale 20319 — 17107 SAINTES CEDEX.

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

#### 5 — Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES :

Par mail: conservatoire@ville-saintes.fr

Ou par courrier à : Mairie de SAINTES — Conservatoire de Musique et de Danse, Square André-Maudet - BP 319 — 17107 SAINTES CEDEX.

#### 6 — Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau la mensualisation pour l'année suivante.

#### 7 — Échéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. L'échéance impayée est à régulariser auprès du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély.

#### 8 — Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat en informe Monsieur le Maire de SAINTES par lettre simple avant le 15 de chaque mois.

#### 9 — Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES. Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES; la contestation amiable ne suspend pas le prélèvement automatique.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement - le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Fait à, le	
Le Maire,	Bon pour accord de prélèvement automatique mensuel,
	(Nom, prénom, date, signature)

#### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

#### Référence unique du mandat :

#### Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) COMMUNE DE SAINTES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMMUNE DE SAINTES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 94 777 447331

présentée :				
dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte	pour un prélèvement			
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER			
Nom, prénom :	Nom : COMMUNE DE SAINTES			
Adresse :	Advenue Course André Moudet - DD 20040			
Code contain	Adresse : Square André-Maudet – BP 20319			
Code postal :  Ville :	Code postal : 17107			
Pays:	Ville : SAINTES CEDEX Pays : FRANCE			
DÉSIGNATION DU CO	MPTE À DÉBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE			
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif				
Signé à :	ignature :			
Le (JJ/MM/AAAA) :				
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :  Nom du tiers débiteur :	PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-			
Tom de dele debited :				
JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)				

#### Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COMMUNE DE SAINTES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COMMUNE DE SAINTES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## NOTE D'INFORMATIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

#### **♦ Modalités d'inscription :**

Le dossier, un par élève, est à retourner rempli, signé et complet avec les justificatifs demandés au plus tard le :

### Mercredi 13 juillet 2022 pour les réinscriptions Lundi 5 septembre 2022 pour les inscriptions

- au secrétariat du Conservatoire (14 place de l'Abbaye / conservatoire@ville-saintes.fr)
- ou à envoyer à l'adresser ci-dessous : Conservatoire municipal

Hôtel de Ville – Square André Maudet – BP 319

**17107 SAINTES CEDEX** 

Pour information : fermeture du secrétariat du Conservatoire du 18 juillet au 7 août 2022

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Ceux remis hors délai seront mis en liste d'attente et validés uniquement en fonction des places disponibles.

Veuillez noter que les informations du Conservatoire seront principalement communiquées par mail. Merci de prévenir aussitôt le Conservatoire en cas de changement d'adresse mail.

Les inscriptions définitives en classes d'éveil (musique ou danse), en parcours découverte, en formation musicale (à partir du cycle 1.3) et en cursus danse se font dans la limite des places disponibles, selon zone géographique (Saintes et communes conventionnées prioritaires) et ordre d'arrivée des dossiers.

Sans retour de notre part au 5 septembre, l'inscription demandée est considérée comme validée.

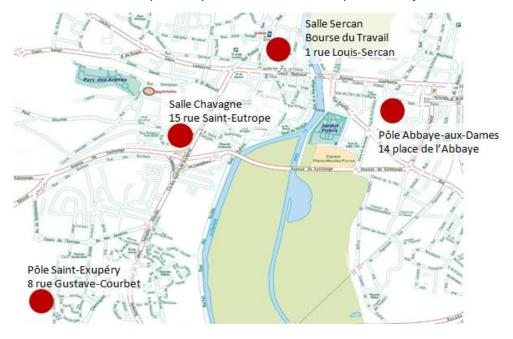
Pour les classes instrumentales, toute nouvelle demande fera l'objet d'une convocation à un test d'orientation début septembre. La validation de l'inscription se fera uniquement après cette rencontre avec le(s) professeur(s).

#### Période d'activité :

- Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire ; les vacances débutent après les cours du samedi.
- Date de début des cours : Lundi 12 septembre 2022 pour l'éveil, la FM, les pratiques collectives et la danse Lundi 19 septembre 2022 pour les cours instrumentaux
- Date de fin des cours : Lundi 3 juillet 2023 après les cours

1 semaine sera banalisée pour le spectacle de fin d'année prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2023

## 



#### **⇔** Bonnes pratiques :

Le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes est un **établissement municipal** agréé par l'État. Il est un lieu d'apprentissage « du faire et du vivre ensemble » dans lequel les élèves sont au cœur du projet pédagogique.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours et examens jalonnant leur parcours mais aussi aux différents projets de classe sont des facteurs essentiels à leur évolution musicale ou chorégraphique. Toute absence devra être justifiée auprès du secrétariat et anticipée chaque fois que possible.

Un travail personnel régulier est indispensable pour pouvoir appliquer les conseils des enseignants. Les parents d'élèves sont invités à s'informer régulièrement, tout au long de l'année, de l'évolution de leurs enfants auprès des professeurs qui se tiennent à leur disposition sur rendez-vous si besoin. Afin d'aider les élèves de manière personnalisée tout au long du cursus, des heures de soutien de formation musicale sont proposées à l'initiative de l'un des professeurs ou de l'élève.

La présence en auditeur à des concerts, auditions ou spectacles du Conservatoire et de nos partenaires culturels enrichit la culture des élèves et **fait ainsi partie de leur formation** en développant leur esprit critique, leur motivation et leur connaissance du répertoire.

Pour son bon déroulement et le respect de tous les élèves merci de faire le maximum pour rester tout au long de l'audition concernée ; le corps professoral s'engageant à en limiter la durée.

Les élèves sont tenus de participer à l'ensemble des manifestations publiques du Conservatoire de musique pour lesquelles leur participation a été requise.

Le conseil d'établissement permet un échange entre les différents acteurs du Conservatoire (parents, élèves, professeurs, direction, élus et administration municipale, Abbaye aux Dames...). Des représentants de parents et d'élèves sont donc élus pour deux ans pour vous représenter.

L'association des parents d'élèves (APEC) propose à toutes les familles différents services et aide à la réalisation de certains projets pédagogiques (master-class, déplacements des élèves...), n'hésitez pas à vous renseigner sur ses activités et à vous y investir si vous le pouvez.

Merci de **respecter le droit à l'image** de chacun lors des différentes auditions ou spectacles du Conservatoire et de ne pas diffuser sur un média quel qu'il soit l'image d'un tiers sans son accord préalable.

#### Tarifs d'inscription 2022/2023 : (cf. grille tarifaire en annexe)

Votre cotisation est établie en fonction de votre **lieu de résidence** (Saintes et communes conventionnées / Communes extérieures) mais également, pour le tarif Saintes, en fonction du **niveau de vos revenus annuels**. Le quotient familial sert de référence.

Certaines communes extérieures versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, <u>sont dus pour l'année entière</u> (cf. Règlement intérieur pour les cas particuliers).

Le règlement de votre cotisation intervient auprès du Trésor Public après réception à votre domicile de votre facture.

#### Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

14 place de l'Abbaye 17100 SAINTES (2ème étage de l'Abbaye-aux-Dames) Tel : 05 46 92 50 80

Mail: conservatoire@ville-saintes.fr



## INFORMATIONS DANSE - ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

#### **♦ Informations générales :**

L'option jazz est obligatoire dès la première année du cursus de danse classique pour tous les élèves danseurs. À l'occasion des examens de fin de cycle 3 (Certificat d'Études Chorégraphiques), l'élève danseur doit concourir sur les deux disciplines (classique et jazz) mais peut choisir de les présenter sur deux années consécutives.

#### Cursus non diplômant et hors cursus :

Le but du cursus non diplômant et des formules hors cursus est d'offrir, aux élèves qui le souhaitent, un parcours avec un emploi du temps allégé, tout en conservant un enseignement de qualité.

Les élèves en cursus non diplômant ont un cours de danse classique en moins chaque semaine.

A partir du cycle 2, les élèves qui le souhaitent peuvent aller en hors cursus (classique ou jazz) afin d'alléger encore leur emploi du temps. Ils ne suivent plus alors les cours que dans une seule discipline.

Les élèves en cursus non diplômant et en hors cursus ont l'obligation de participer aux projets de l'établissement pour lesquels ils sont sollicités. Ils ne sont plus concernés par les examens de changement de cycle, mais participent aux évaluations de fin d'année.

Les changements de cursus sont tout à fait possibles d'une année à l'autre, en fonction du niveau d'investissement souhaité par l'élève. Ils se font alors sur accord et en concertation avec les professeurs.

#### Matériel:

#### Éveil et initiation :

- Tunique de la couleur spécifiée en début d'année (voir avec le professeur lors du 1er cours)
- Collant couleur chair sans pieds

Danse classique : Les shorts ne sont pas autorisés en cours de classique

Tenue vestimentaire pour les filles :

- Tunique avec jupette, de la couleur spécifiée en début d'année (voir avec le professeur lors du 1<sup>er</sup> cours)
- Collant couleur chair à pieds
- Chaussons couleur chair

Tenue vestimentaire pour les garçons :

- Tee-shirt blanc et éventuellement un élastique de taille
- Collant gris à pieds
- Chaussons gris

Pour chaque cours :

- Porter les cheveux attachés en chignon
- Penser à apporter une bouteille d'eau pour pouvoir boire pendant les cours et à enlever tous vos bijoux avant de rentrer dans la salle de danse

#### Danse jazz :

- Short noir (ou boxer) et collant noir sans pieds
- Paire de chaussettes noires réservées au cours de jazz
- Tee-shirt uni de la couleur correspondant à la tunique portée en classique (voir avec le professeur lors du 1<sup>er</sup> cours)

#### ♥ Horaires aménagés :

Des élèves qui dépendent du secteur du collège René Caillé peuvent dans le cadre de leur inscription en cursus diplômant au Conservatoire bénéficier des classes à horaires aménagés (deux après-midi libérés par semaine) dans la limite des places disponibles et selon l'organisation possible au sein du conservatoire. Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation auprès du rectorat.

Pour toute information, permanences

le mercredi 7 septembre de 14h00 à 17h00

à l'Abbave-aux-Dames

## ♥ Présentation des cursus :

<b>Éveil</b> (à partir de 4 ans révolus au 31 décembre)	1 cours ▼			
Initiation 1	1 cours			
Initiation 2	2 cours ▼			
	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Hors cursus Classique	Hors cursus Jazz
<b>Cycle 1</b> (à partir de 8 ans révolus au 31 décembre)	2 cours de Classique 1 cours de Jazz ▼	1 cours de Classique 1 cours de Jazz ▼		
	Examen de fin de cycle			
Cycle 2 / 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	2 cours de Classique 1 cours de Jazz ▼	1 cours de Classique 1 cours de Jazz ▼	2 cours de Classique ▼	1 cours de Jazz ▼
Cycle 2 / 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années	3 cours de Classique * 1 cours de Jazz ▼	2 cours de Classique * 1 cours de Jazz	2 ou 3 cours de Classique * ▼	1 cours de Jazz ▼
	Examen de fin de cycle			
Cycle 3	3 cours de Classique * 1 cours de Jazz ▼	2 cours de Classique * 1 cours de Jazz ▼	2ou 3 cours de Classique * ▼	1 cours de Jazz ▼
	Examen de fin de cycle CEC ▼			
Perfectionnement	A la carte	A la carte	A la carte	A la carte

<sup>\*</sup> La répartition entre les cours se fera à la rentrée par les professeurs en fonction des classes

## EMPLOI DU TEMPS DANSE - ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

Choix des horaires : La répartition entre les cours se fera à la rentrée par les professeurs en fonction des classes

#### Éveil et Classique (Emmanuel ROY)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Salle Sercan	Salle Sercan	Salle Sercan	Salle Chavagne	Salle Sercan	Salle Chavagne
		9h45 – 10h45 Initiation 1			9h30 – 11h15 C2.3 et 2.4 cursus diplômant
		10h45 - 12h00 C1.3 tous cursus			11h15 – 13h15 C3 et Perf.
		01.5 (04.5 04.5 04.5		15h45 – 17h00 CHAD (Classique)	CS CC CITI
17h15 – 18h30 C1.1 et 1.2 cursus diplômant	17h00 – 17h45 Éveil		17h15 – 18h30 C1.3 cursus diplômant	17h15 – 18h30 C1.1 et 1.2 tous cursus	
18h30 – 20h30 C3 et Perf.	17h45 – 19h00 C1.4 / 2.1 /2.2 (sauf CHAD) tous cursus		18h30 – 20h00 C1.4 / 2.1 / 2.2 / 2.3 cursus diplômant	18h30 – 20h30 C3 et Perf.	
	19h00 – 20h30 C2.3 et 2.4 tous cursus				

#### Éveil et Jazz (Nadine ROUSSEAU)

Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
Salle Chavagne	Salle Sercan	Salle Sercan	Salle Sercan
			11h00 – 12h30 C1.4 et C2.1
15h15 – 16h30 CHAD (Jazz) Salle Sercan	13h00 – 14h30 C2.4 / C3 / Perf	17h15 – 18h30 C1.1	Après-midi Ateliers chorégraphiques ponctuels (C2.2 / 2.3 / 2.4 / C3)
17h00 – 18h00 Initiation 2	14h30 – 15h45 Option Jazz Cycle 2	18h30 – 20h00 Classique Ado-Adultes	
18h00 – 19h15 C1.2 et 1.3	15h45 – 16h30 Éveil		
	16h30 – 17h15 Initiation 2		
	17h15 – 18h45 C2.2 et 2.3 (sauf CHAD)		

## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ?

Il réunit 2 à 3 fois par an l'adjoint à la culture, la direction des affaires culturelles de la Ville de Saintes, le directeur du conservatoire, des représentants de diverses structures et des représentants d'élèves, de parents et de professeurs.

Des dossiers importants concernant l'activité du conservatoire y sont étudiés :

- scolarité
- administration
- animations
- vie des élèves.....

#### LE RÔLES DES REPRÉSENTANTS:

- transmettre remarques et interrogations
- participer aux débats sur l'organisation
- et les orientations du conservatoire

PARTICIPER
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
PERMET
DE PRENDRE PART
A LA VIE DU CONSERVATOIRE
ET DE S'Y IMPLIQUER

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les élections des prochains représentants des parents, des élèves et des professeurs, tous élus pour 2 ans, au conseil d'établissement du Conservatoire, se dérouleront du lundi 3 au vendredi 14 octobre 2022 inclus.

Vous pourrez alors, pour voter, déposer votre bulletin dans l'urne disposée salle de danse Sercan ou dans le studio 21, au 2<sup>e</sup> étage du Conservatoire.

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour devenir représentant de parents ou d'élèves, merci de retourner le coupon ci-dessous au secrétariat avant le 28 septembre.

LE PREMIER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 AURA LIEU DÉBUT NOVEMBRE DANS LES LOCAUX DU CONSERVATOIRE.

------



# ELECTIONS AU CONSEIL D'ETABLISSSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE RENTRÉE 2022

Nom et prénom :	 
souhaite déposer sa candidature de représentant de	parents
	élèves *

<sup>\*</sup> Les élèves candidats doivent être minimum en 6ème

# Pourquoi adhérer à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes ?

#### L'association a pour but de :

- > constituer un lien entre les parents, les élèves et tous les intervenants du conservatoire
- > vous représenter auprès du Conservatoire, de sa Direction et de la Mairie ainsi qu'au conseil d'établissement
- améliorer les conditions d'enseignement, horaires et lieux
- participer à la vie du conservatoire par le biais d'animations diverses (goûters, repas lors des générales des grandes manifestations, fêtes, spectacles, animations, stages, déplacements éventuels, ...)
- obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires locaux (Blanchard Musique et Liberty Dance)
- proposer une assurance auprès de la mutuelle d'assurance des musiciens et des métiers de la musique pour l'instrument (pour une cotisation annuelle compétitive, vous bénéficiez d'une très bonne couverture adaptée à la pratique instrumentale)
- racheter et vendre des livres et du petit matériel
  - Nous rachetons et vendons d'occasion les ouvrages de FM utilisés par les professeurs
  - Pour les instruments, nous prenons en « dépôt-vente » les ouvrages, les partitions et le petit matériel

## AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN DANSE

Les spectacles et projets des classes de danse sont des évènements importants que l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) soutient, notamment en ce qui concerne la tenue vestimentaire des élèves. Les costumes relevant des spectacles sont principalement financés par la Ville, qui en reste propriétaire mais une participation forfaitaire est demandée à chaque famille en complément, selon un tarif établi sur proposition du conseil pédagogique Danse du conservatoire. N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de votre enfant si vous aviez des questions à ce sujet.

Pour les spectacles 2022/2023 et en fonction du cycle auquel appartient votre enfant, la participation demandée aux familles par enfant, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées, sera la suivante :

- 20 € pour les classes Éveil et Initiation
- 30 € pour les élèves du cycle 1
- 40 € pour les élèves du cycle 2
- 50 € pour les élèves du cycle 3

Nous vous remercions de remettre le coupon (page 3) accompagné de votre règlement, exclusivement par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APEC au secrétariat lors du dépôt du dossier.

Pour tout autre moyen de paiement, l'APEC reste à votre disposition pour tout renseignement.

L'APEC fonctionne et vous propose ses services uniquement grâce à ses bénévoles.

L'APEC a besoin de bénévoles et d'adhérents pour continuer d'exister et défendre les intérêts des usagers

Abbave aux Dames 17100 Saintes

Présidente : Lucie GIGAROFF

**2** 06 04 40 16 27 apecsaintes@outlook.fr

## AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION MUSICALE

Bon de commande ci-dessous pour vos manuels de Formation Musicale pour l'année 2022/2023. **Ouvert uniquement aux familles ayant souscrits une adhésion APEC.** 

Classe / Cycle	Référence manuel	Px unitaire	Qté	Montant Total
Récréàvents 1	Destination musique vol 1 –	23,30 €		
	A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN /			
	B.GARLEY, édition Hit			
Récréàvents 2	Destination musique vol 2-	23,30 €		
	A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN /			
	B.GARLEY, édition Hit			
	Destination musique vol 1 –	23,30 €		
Récréàclaviers 1	A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN /			
	B.GARLEY, édition Hit			
	Destination musique vol 2-	23,30 €		
Récréàclaviers 2	A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN /			
	B.GARLEY, édition Hit			
1.3	Jouons avec la FM vol.3	25,90 €		
1.3	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
1.4	Jouons avec la FM vol.4	25,90€		
	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
2.1	Jouons avec la FM vol.5	25,90€		
2.1	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
2.2	Jouons avec la FM vol.6	25,90 €		
۷.۷	S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.3	Jouons avec la FM vol.7	25,90 €		
2.5	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
2.4	Jouons avec la FM vol.8	25,90€		
	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
Cycle 3	Jouons avec la FM vol.9	25,90 €		
	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
Adultes tous	Jouons avec la FM vol.adulte	25,90€		
niveaux	S.PIERRE, édition l'Octanphare			
Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'APEC		TOTAL A P	<u>AYER</u>	

Merci de joindre à votre commande un chèque de 15€ d'acompte et remplir le bon d'adhésion (page 3)



## Participation aux projets ou costumes des spectacles de danse 2022/2023

Coupon et chèque (à l'ordre de l'APEC) à remettre avec le dossier d'inscription

L'élève : NOM, Prénom : .....

Niveau / Somme forfaitaire :	☐ Éveil / Initiation / Hors cursus	s = <b>20</b> €		
	☐ Cycle 2 = <b>40 €</b>	☐ Cycle 3 = <b>50</b> €		
×				
	5 11 17 11 / .	2022/2022		
	Bulletin d'adhésion  Montant de l'adhésion 10			
Adhérent :	- /			
		m :		
Tel :				
1 <sup>er</sup> enfant: Nom :		Prénom :		
Instrument pratiqué :et / ou Pratique collective :				
	Cycle: F M Cycle:			
Cycle		W Cycle :		
2 <sup>nd</sup> enfant: Nom :		Prénom :		
Instrument pratiqué :et / ou Pratique collective :				
Cycle :		F M Cycle :		
	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\			
Merci de libeller votre chèque	à l'ordre de l'APEC Date :	Signature :		